



ASSOCIATION DES NAVIGATEURS DE LARMOR BADEN

Siège Social : 15 rue du Marais

56870 Larmor Baden

Courriel : [contact@anlb.fr](mailto:contact@anlb.fr)

Monsieur Bernard Boulic  
Commissaire Enquêteur  
Mairie d'Arzon  
19 rue de la Poste  
56640 ARZON

Larmor Baden, le 6 août 2022

## Objet : Enquête Publique sur les Hydroliennes dans le Golfe du Morbihan

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de la consultation du public pour le projet d'implantation de deux hydroliennes à l'entrée du Golfe du Morbihan, nous avons interrogé nos 250 adhérents (sondage en annexe).

Issues de cette démarche auprès de nos adhérents, vous trouverez ci-après les observations en lien avec nos activités.

### LE CONTEXTE :

La décarbonation de la production d'énergie et de l'électricité en particulier constitue un enjeu vital pour la société.

Le projet de coopération européen trans Manche « TIGER » a pour objectif l'installation d'un site pilote de démonstration de deux hydroliennes dans le chenal d'entrée du Golfe du Morbihan au sud de l'île Longue.

Ce projet qui a pris naissance en 2012 s'inscrit dans un programme plus global d'implantation de 30 à 40 hydroliennes dont 20 dans le chenal de l'entrée du Golfe du Morbihan avec un impact qui serait exponentiel par rapport au « test » envisagé.

### LA PRODUCTION D'ENERGIE :

Si pour un promeneur ou un navigateur le « courant de la jument » est puissant et l'utilisation de la force de ce courant prometteuse, en fait la contribution à la production d'énergie nécessaire est très faible, au mieux et sans panne : 0,06 % de la consommation électrique du secteur géographique du Pays de Vannes pour 2 hydroliennes, soit la consommation annuelle d'environ 250 foyers.

On peut comparer la puissance des deux hydroliennes à d'autres sources de production d'énergie décarbonées :

Type	Nombre	Puissance unitaire MW	Coût estimé au MW installé
Hydrolienne type D08 250	2	0,250	16,4 M€
Eolienne type du Croisic	1	6,000	4,0 M€
Photovoltaïque	170	0,003	2,6 M€

**Une seule éolienne en mer (référence site du Croisic d'une puissance de 6 mégawatts – 6 000 kW par éolienne) produira l'équivalent de 24 hydroliennes type D08 250 produites par SABELLA.**

L'installation de panneaux photovoltaïques, sans impact sur les écosystèmes aquatiques, d'une puissance de 3 KW crête sur des maisons individuelles coûte 8 000 €, soit 170 installations pour les deux hydroliennes projetées et pour un montant total de 1,36 M€.

Il faut noter que GMVA vient de réaliser un cadastre solaire qui précise le potentiel d'installation.

**Le choix du Golfe du Morbihan ne constitue donc en rien un site au potentiel significatif de production d'énergie hydrolienne, que ce soit dans le cadre du projet expérimental TIGER (2 hydroliennes) que dans l'hypothèse d'une immersion de 30 à 40 hydroliennes.**

#### **LE CHOIX DU SITE :**

Deux sites sont retenus dont le site au sud de l'île Longue dans le chenal du courant de la jument et au sud de l'île de Berder, dans une ancienne vallée de cours d'eau submergée, dans un chenal méandriforme.

Si la mise en place des hydroliennes constitue une phase de limitation de la circulation maritime dans le chenal de l'entrée du Golfe du Morbihan, la maintenance dans un site à fortes contraintes, tant en termes de courant que de navigation doit également être prise en compte.

**L'interdiction de navigation dans ce site qui est l'un des plus fréquentés de la façade maritime Ouest risque de porter atteinte aux nombreuses activités qui en dépendent : pêche, ostréiculture, navigation marchande, pratique de la voile et navigation de loisir ou touristique.**

#### **L'IMPACT SUR LES ECOSYSTEMES :**

Le document soumis à la consultation du public précise que « l'évaluation des impacts devra se concentrer par exemple sur les habitats ou les herbiers de zostères mais encore sur les espèces marines : poissons, oiseaux mammifères marins, ... »

L'étude se contente de décrire l'ichtyofaune : poissons, mollusques (céphalopodes : seiche, bivalves, gastéropodes), crustacés, échinodermes : oursins.

Or, les indicateurs de suivi se contentent de suivre le comportement des poissons aux abords des hydroliennes mais ne font pas un état des lieux de l'ensemble des espèces, seule mesure qui permettrait d'évaluer l'impact des hydroliennes sur les peuplements. La « Méthodologie d'évaluation des impacts » demande de caractériser les composantes à étudier, à savoir leur nature, leur distribution spatiale et temporelle, leur sensibilité à la pression ».

**Or l'étude proposée ne comporte aucun état des lieux exhaustifs de l'ichtyofaune à même de faire un bilan à l'issue d'une hypothétique phase d'expérimentation.**

Le Golfe du Morbihan est une zone nourricière avec une présence de juvéniles : mullets, daurade, bar, lieu jaune, anguille, rouget, sole, flet et un lieu de reproduction pour la seiche.

Il est noté que les poissons et la ressource halieutique représentent un enjeu fort mais aucune projection à long terme n'est réalisée, les conséquences néfastes pouvant se révéler bien après la phase d'expérimentation de 3 ans.

L'étude soumise à consultation indique que le bruit sous-marin doit être considéré. La signature acoustique de ces dispositifs reste encore peu connue et des suivis en milieu naturel sont nécessaires. Les mesures de bruits ont pour l'instant pu être réalisées uniquement par modélisation pour l'hydrolienne D8.

Les résultats des études bibliographiques font apparaître que, pour les poissons, des dérangements comportementaux pourraient débiter à partir d'un seuil de 130 db, soit une distance d'un rayon de l'ordre de 50 mètres. Si on considère que le chenal de l'ancien cours d'eau d'une profondeur de l'ordre de 20 mètres mesure 100 mètres de large, c'est la totalité de cette colonne d'eau qui est impactée.

Le porteur du projet indique uniquement que le bruit des hydroliennes est inférieur au bruit des bateaux. Il est noté que l'augmentation du niveau sonore est faible sans préciser les niveaux dans la colonne d'eau du chenal de l'entrée

du Golfe. L'installation d'hydrolienne entraînerait un bruit quasi permanent contrairement au passage intermittent des bateaux.

**Aucune étude comportementale du cheminement des différentes espèces composant l'ichtyofaune dans le chenal et dans la colonne d'eau de l'entrée du Golfe du Morbihan n'a été produite.**

**Le document d'incidence soumis à la consultation est nettement lacunaire et ne permet pas de donner un avis objectif de l'impact des deux hydroliennes.**

#### **IMPACT SUR LES ACTIVITES :**

Si la pêche professionnelle et l'ostréiculture constituent des activités économiques pour le Golfe du Morbihan, la navigation de loisir à voile et au moteur sont un support essentiel pour l'activité touristique et les loisirs du Pays de Vannes et de la zone côtière du Morbihan.

**L'étude précise que la pêche plaisance constitue un enjeu socio-économique fort pour le Pays de Vannes et l'attractivité du territoire mais aucune donnée quantitative n'a été produite.**

**Les activités de plongée, qui s'exercent en grande partie au niveau de l'entrée du Golfe du Morbihan, vont être fortement impactées.**

#### **ASPECT ECONOMIQUE :**

Le projet d'expérimentation de deux hydroliennes a un coût estimatif à l'installation de 8,2 M€ très largement financé par des fonds publics : fonds européens et fonds provenant du syndicat départemental d'électricité.

Mais en phase d'expérimentation, le coût est largement sous-estimé car il n'intègre pas les frais de maintenance (pas de plan de maintenance de prévu : budget, impacts, ...), ni de provision pour aléas et pour les frais de démantèlements à l'issue de l'éventuelle période d'essais de 3 ans : **qui paiera ?**.

**Faut-il engager l'argent du contribuable sur un projet aussi aléatoire.**

Par ailleurs, et compte tenu de la fragilité financière de Sabella, le document soumis à la consultation du public ne prévoit aucune garantie financière (caution bancaire) pour la remise en état du site.

#### **CONCLUSION :**

Le Golfe du Morbihan est un écosystème unique qui ne peut être affecté à la production d'électricité hydrolienne tant pour une phase d'expérimentation que pour une phase de développement maximale éventuelle qui, tout en contribuant de manière marginale aux besoins d'énergie électrique du territoire, entraînerait une dégradation irréversible d'une « des plus belles baies du Monde ».

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nous vous demandons de porter un avis défavorable au projet porté par MHE sur ce site si fragile et vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'ANLB  
Yannick Cheminan  
Président

Annexe : sondage effectué auprès de nos adhérents du 25/07/22 au 05/08/22